

Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027

Décision n° C(2022) 8952 du 31 Decembre 2022

Consultation N°02/2026/ STEP-OL/INAT

CONSULTATION POUR LA SELECTION D'UN AUDITEUR EXTERNE DU PROJET : « *Stratégies partagées pour la surveillance, la prévention et le diagnostic précoce des maladies de l'olivier et l'adaptation au changement climatique* »

" STEP-OL A1-2.4 -189 " CUP G53C25000300006

Suite à la décision de l'Autorité de Gestion du Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027 en date du : 30 Novembre 2022, N°8952, le projet « *Stratégies partagées pour la surveillance, la prévention et le diagnostic précoce des maladies de l'olivier et l'adaptation au changement climatique* » « STEP-OL A1-2.4 -189 » a été approuvé pour un montant total de 963.139,20 €¹, avec les partenaires listés ci-dessus :

1. APO – Società Cooperativa Agricola Produttori Olivicoli (Italie)
Bénéficiaire principal et chef de file du projet.
2. CREA – Consiglio per la ricerca in agricoltura e l'analisi dell'economia agraria (Italie)
 - Centre italien de recherche agronomique.
3. SVIMED – Centro Euromediterraneo per lo Sviluppo Sostenibile ETS (Italie)
 - Organisation euro-méditerranéenne pour le développement durable.
4. INAT – Institut National Agronomique de Tunisie (Tunisie)
SMBSA – Société Mutuelle de Base de Service Agricole de Nabeul (Tunisie)

Le budget total des coûts directs éligibles des partenaires tunisiens pour toute la durée du projet est de **442832,84 €** ainsi répartis :

¹ Correspondant à 90% de Contribution du Programme (INTERREG) et 10% de Co-financement.

- Institut National Agronomique de Tunisie, INAT, **Partenaire 4** : du projet STEP-OL, 257890,00€
- Société Mutuelle de Base de Service Agricole de Nabeul –SMBSA, **Partenaire 5** du projet STEP- OL, 184942,84€

Les experts-comptables et les cabinets d'expertise comptable souhaitant participer doivent impérativement figurer sur la liste détenue par le PCC. Ils sont priés de consulter ces Termes de référence pour connaître les conditions d'admission, les modalités de soumission et la méthode de dépouillement des offres.

Le dossier de candidature doit être adressé au siège Institut National Agronomique de Tunisie (INAT) dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est mentionnée :

Institut National Agronomique de Tunisie, INAT.

43 Av. Charles Nicolle, Tunis 1082

« A NE PAS OUVRIR »

Sélection d'un Auditeur externe pour les partenaires tunisiens du projet " STEP-OL A1-2.4 -189 "

(Le cachet du bureau d'ordre faisant foi)

Les soumissionnaires intéressés par cette avis sont invités à envoyer leurs offres par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre de l'INAT contre décharge et ce, au plus tard le **04/05/2026 à 12H00**, soit le dernier délai de réception des offres. Le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Toute offre parvenue après la date mentionnée sera rejetée.

Il est à noter que pour le Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027. Les partenaires tunisiens d'un même projet doivent choisir un seul auditeur. De ce fait, l'auditeur retenu sera appelé à assurer les vérifications des dépenses engagées par le **Partenaire 4** : Institut National Agronomique de Tunisie, INAT et le **Partenaire 5** SMBSA – Société Mutuelle de Base de Service Agricole de Nabeul (Tunisie) dans le cadre du projet.

Le soumissionnaire retenu sera invité à signer un contrat de prestation de service avec chaque partenaire :

- **Partenaire 4** : Institut National Agronomique de Tunisie, INAT.
- **Partenaire 5** : Société Mutuelle de Base de Service Agricole de Nabeul, SMBSA

Documents joints :

- Termes de référence pour la sélection d'un auditeur externe

17 AVR. 2026

Le Directeur Général de l'Institut National
Agronomique de Tunisie

Signé: Ghazi KRIDA